

Bureau du 10 juillet 2003

Décision n° B-2003-1511

commune (s) : Dardilly - Ecully - Charbonnières les Bains - Chassieu - Saint Genis les Ollières - Saint Genis Laval

objet : **Projets nature vallons de Serres et des Planches, vallon du Ribes et de ses affluents et plateau des Hautes Barolles - Programmes 2003 - Fonds de concours**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 juillet 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le schéma directeur Lyon 2010 a désigné sur le territoire communautaire des sites naturels inaltérables et des espaces d'intérêts paysager et agricole méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer leur préservation.

Afin de répondre à ces orientations, la Communauté urbaine (dans le cadre des chartes successives de l'écologie urbaine votées les 15 juin 1992 et 15 septembre 1997) développe depuis plusieurs années des projets nature. Menés en partenariat avec les Communes et le conseil général du Rhône, les projets nature ont pour objectifs la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation (ouverture au public) des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, un programme d'actions concrétisant ces objectifs est défini.

Le présent rapport présente la programmation des trois projets nature suivants pour l'année 2003 :

- vallon de Serres et des Planches,
- vallon du Ribes et de ses affluents,
- plateau des Hautes Barolles.

1° - Projet nature du vallon de Serres et des Planches, porté par le Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches

Depuis sa création en 1995, le syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches, regroupant les communes de Charbonnières les Bains, Dardilly et Ecully, intervient pour la préservation et la mise en valeur d'un espace naturel d'une grande qualité écologique.

Un ensemble de travaux visant à l'accueil et à la sensibilisation du public, à la protection et au maintien de la qualité patrimoniale des vallons sont réalisés chaque année, pour étoffer et améliorer le réseau de sentiers à partir du sentier thématique du Bois de Serres aménagé en 1995.

Pour l'année 2003, il est prévu de :

- poursuivre les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, pour un coût total estimé à 3 803 €,
- poursuivre l'entretien des itinéraires de promenade et de la signalétique thématique et directionnelle, pour un coût total estimé à 9 806 €,
- reconquérir et mettre en valeur le site de Chantemerle, pour un coût total estimé à 9 800 €,
- procéder à la sauvegarde des batraciens lors de leur migration, pour un coût total estimé à 4 200 €.

Le Syndicat intercommunal sollicite la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 13 325 €, au taux de 48,26 %, le Conseil général à hauteur de 8 762 € au taux de 32 %, le Syndicat prenant à sa charge le solde, soit 5 522 € à 20 %.

2° - Projet nature du vallon du Ribes et de ses affluents, porté par la commune de Saint Genis les Ollières

Les vallons du Ribes, du Méginant et du Ratier appartiennent à l'ensemble des vallons de l'ouest lyonnais. Ils font l'objet d'un projet nature depuis 1999 sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint Genis les Ollières.

Les objectifs de ce projet nature sont :

- d'ouvrir les espaces naturels à la pratique de loisirs de nature,
- de préserver cet espace en veillant à garantir une cohérence entre le projet nature et les projets de développement,
- d'enrayer la dégradation des milieux naturels et agricoles en restaurant l'environnement des vallons et en soutenant l'agriculture locale.

Le programme d'actions pour 2003 prévoit :

- la poursuite des plans de gestion du vallon du Ratier et du plan propreté sur tous les vallons (pour mémoire, fait par les services techniques de la Commune et les brigades vertes du Conseil général),
- l'entretien des itinéraires existants et leur sécurisation, pour un coût estimé à 7 500 €,
- la préparation d'une liaison verte centre-bourg-vallons (pour mémoire, fait par les services techniques de la Commune),
- la réactualisation de l'étude pour la création d'une zone de préemption par le Conseil général (pour mémoire),
- la réalisation d'actions d'animations pédagogiques, pour un coût estimé à 9 500 €,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour un coût estimé à 3 100 €.

La Communauté urbaine est sollicitée pour une aide à hauteur de 8 040 €, au taux de 40 %, le Conseil général est sollicité à hauteur de 7 411 € (soit au taux de 37 %).

3° - Projet nature du plateau des Hautes Barolles, porté par la commune de Saint Genis Laval

Depuis 1999, la commune de Saint Genis Laval et la Communauté urbaine se sont associées pour la réalisation du projet nature du plateau des Hautes Barolles. L'objectif de ce projet est la préservation des milieux et du paysage, la valorisation du plateau par la gestion et l'accueil du public, le maintien de l'activité agricole et le développement d'échanges entre citadins et agriculteurs.

Le programme d'actions pour cette année 2003 comprend :

- la réalisation du sentier d'interprétation sur l'agriculture, pour un coût estimé à 20 000 €,
- une étude préalable pour l'extension du réseau d'itinéraires, pour un coût estimé à 5 500 €,
- une étude complémentaire au plan de circulation spécifique au plateau, pour un coût estimé à 10 000 €,
- une expertise liée aux risques industriels (pour mémoire),
- l'entretien des circuits de promenade existants, pour un coût estimé à 1 500 €,
- l'étude de faisabilité d'une tour d'observation et travaux de sécurisation, pour un montant estimé à 40 000 €,
- la mise en place d'un plan propreté (pour mémoire),
- une étude sur les perspectives d'avenir de l'agriculture, pour un coût estimé à 5 500 €,
- une étude foncière pour la réutilisation par l'agriculture des friches constatées, pour un coût estimé à 9 000 €,
- des actions d'animations pédagogiques, pour un coût estimé à 10 000 €,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour un coût estimé à 9 500 €.

La commune de Saint Genis Laval sollicite la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 88 800 € au taux de 80 %.

Circuit décisionnel : ce projet de participation de la Communauté urbaine à la poursuite de ces trois projets nature a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 1er juillet 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la participation de la Communauté urbaine au programme d'actions 2003 du projet nature du vallon de Serres et des Planches, sous forme d'un fonds de concours au Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches pour un montant de 13 325 € au taux de 48,26 %,

b) - la participation de la Communauté urbaine au programme d'actions 2003 du projet nature du vallon du Ribes et de ses affluents, sous forme d'un fonds de concours à la commune de Saint Genis les Ollières pour un montant de 8 040 € au taux de 40 %,

c) - la participation de la Communauté urbaine au programme d'actions 2003 du projet nature du plateau des Hautes Barolles, sous forme d'un fonds de concours à la commune de Saint Genis Laval pour un montant de 88 800 € au taux de 80 %.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les actes y afférant, notamment les conventions d'attribution des fonds de concours.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2003 et suivants - compte 657 140 - fonction 833 - opération 0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,